

ADALBÉRON DE LAON

POÈME SUR ROBERT, ROI DES FRANCS

Traduit par MR DELANNAY Didier

ADALBÉRON DE LAON

SUR ADALBÉRON

Si Adalbéron n'avait fait qu'écrire la courte satire dont nous publions ici la traduction, sa vie nous serait probablement aussi obscure que son ouvrage; mais il fut intrigant, brouillon, de mœurs peu réglées, et son activité mondaine a donné à son nom une place que ne lui auraient point valu ses vers. Né en Lorraine, d'une famille qui possédait de grandes richesses, il étudia à Reims sous le célèbre Gerbert, et passa bientôt pour l'un des plus savants hommes du siècle. Il paraît que ses contemporains étaient surtout frappés de son éloquence, car « Dieu lui avait donné, disent-ils, un incomparable talent de persuader. » Il en profita pour pousser sa fortune, et gagna si bien les bonnes grâces du roi Lothaire, qu'en 977, malgré sa jeunesse, il fut nommé évêque de Laon, la principale des villes où régnait encore le petit seigneur qui s'appelait le roi des Français. Adalbéron apporta à son église des trésors immenses qui lui appartenaient en propre, et qu'il sut très habilement accroître. Ses richesses ne l'occupaient pas seules; tout donne lieu de croire qu'il était encore mieux avec Emma, femme de Lothaire, qu'avec le roi son mari. A la mort de Louis V, Arnoul, fils naturel de Lothaire et chanoine de Laon, livra cette ville au prince Charles son oncle, et Adalbéron, qui sans doute avait déjà embrassé le parti de Hugues Capet, fut mis en prison. Il s'échappa et se réfugia près de Hugues. A cette occasion la reine Emma écrivit à l'impératrice Adélaïde sa mère : « Ma douleur est au comble, ô ma souveraine, ma mère chérie; j'ai perdu mon mari; j'espérais en mon fils, il est devenu mon ennemi ; des hommes qui naguère m'étaient chers m'ont abandonnée, pour ma perte et celle de toute ma race. Ils ont répandu contre l'évêque de Laon d'odieux mensonges; ils le poursuivent et veulent le dépouiller de son rang pour m'imprimer à moi-même une ignominie qui me fasse justement perdre le mien. » Adalbéron de son côté écrivit à tous les évêques pour leur dénoncer ses ennemis et menacer d'une accusation quiconque entreprendrait d'exercer les fonctions épiscopales dans son diocèse. Il y rentra bientôt, se réconcilia avec Arnoul, et fit même recouvrer à ce dernier la faveur de Hugues Capet, qui le nomma archevêque de Reims. Lorsqu'à la suite d'événements que nous ne rappellerons pas ici, car ils appartiennent à l'histoire générale, Reims eut été livré à Charles par son archevêque, ils s'établirent l'un et l'autre à Laon ; mais, en 991, Adalbéron les trahit tous deux, et les fit tomber, ainsi que la ville, aux mains de leur ennemi. A dater de cette époque, la vie de l'évêque de Laon devint, ce semble, plus étrangère aux affaires politiques ; mais on ne le voit pas moins toujours tracassier, avide, opiniâtre, et engagé dans une multitude de querelles, tantôt avec Gerbert, devenu archevêque de Reims, et son métropolitain, tantôt avec le bon roi Robert lui-même, qui s'irrita au point de l'accuser devant le Saint-Siège, en envoyant à Rome l'exposé de ses griefs. Adalbéron parvint pourtant à se réconcilier avec Robert, et ce fut, à ce qu'il paraît, vers l'an 1006 qu'il lui adressa ce poème en forme de dialogue, satire bizarre des mœurs des moines, de la cour, et même de la conduite personnelle du roi. Telle est du moins

l'opinion des savants Bénédictins. Je serais plus enclin à penser que ce poème appartient au temps où Adalbéron était brouillé avec le roi Robert, et peut-être même ne fut pas étranger à sa disgrâce momentanée. A travers la censure générale des vices du temps, on démêle sans peine que l'auteur dirige surtout ses attaques contre Odilon, abbé de Cluny, à qui Robert portait une affection particulière ; et malgré les éloges qu'il donne au roi, il est difficile de croire que Robert n'en ait pas pris quelque humeur. Quoi qu'il en soit, ce petit ouvrage, dont l'obscurité a désespéré les plus habiles érudits, nous donne sur l'état de la société, du gouvernement et des ordres monastiques au xi^e siècle, quelques renseignements curieux. Adrien de Valois le publia le premier, en 1663, en y joignant un grand nombre de notes qui expliquent en général assez bien les passages auxquels elles se rapportent; mais Valois, comme la plupart des commentateurs, s'est souvent résigné à ne point entendre, et à ne rien dire de ce qu'il n'entendait pas. Forcé de tout entendre pour traduire, ou du moins de chercher dans chaque phrase un sens raisonnable, nous avons plus d'une fois recouru aux conjectures, suppléé des mots, introduit même dans le texte quelques transitions ou quelques incises, travail aussi ingrat que difficile, quand il s'applique à un ouvrage de si mince valeur. Nous ne nous flattons pas d'avoir démêlé toutes les allusions, toutes les intentions de l'évêque de Laon, et sa métaphysique, que nous avons probablement rendue plus claire qu'elle ne l'était pour lui-même, demeure encore étrangement obscure.

Adalbéron mourut le 19 juillet 1030, après un épiscopat de cinquante-trois ans, dont la fin ne fut pas moins agitée que tout le cours de sa vie. Il prétendait choisir lui-même son successeur et l'avait déjà désigné ; mais, sur les représentations de quelques évêques, l'archevêque de Reims, Ebble, son métropolitain, s'y opposa, et Adalbéron vit, en mourant, échouer son dernier dessein. Deux autres ouvrages qui portent son nom, un poème sur la sainte Trinité et un Traité de dialectique, n'ont jamais été publiés.

ADALBERO LAUDUNENSIS

CARMEN AD ROTBERTUM REGEM FRANCORUM.

PRAESUL.

Regi Rotberto sic praesul Adalbero scribo,
Praesulis in senio. Fratrum Laudunicus ordo,
Flos juvenum fructusque senum, te mente salutat.
In tabulis describe tui per singula cordis
Quanta Deus tibi concessit, vel qualia misit.
Dispice si merito quid verum sit trutinando.
Patres namque tui longe, rex, induperator.
Lac tibi sugenti dat nutrix induperatrix
Mundus adhuc puero dominum metatur et omnis
Congaudet, plaudit manibus, laetatur et optat
In regem sibi, mox concordii voce coronat.
Praestolatur in hoc veniant ut tempora pacis.
Lubrica tunc adolescentis transivit et aetas:
Flore juventutis tua jam resplendet imago
Forma super cunctos nobis speciosa videtur
Debilis in nulla membrorum parte videris;
Quamvis mole gravis, tamen es cum robore levis.
Laetatur vulgus, gaudent etiam sapientes.
Plurima sub pedibus tibi fortia regna jugavit
Quid quereris? Quid fraudavit? Quid dicere mussas?
Quod genus attribuit dirimit non ulla voluntas,
Stemmata nobilium descendunt sanguine regum,

REX.

Regibus et ducibus bona laus est, nobilis ortus.
De forma satis est et de virtute locutum.
Est animae virtus potior quam corporis ulla.

P.

Dicendi spatium petimus, modo, nilque reponas.
Pace tua, pie rex, quae sunt dicenda precamur;
Ne spernas, in me quia viscera contremuerunt.
Multas cor moerens lacrymas, suspiria prodit
Os tremulum, facies suffert nec dicere crispa
Corporis hic vultus, vocis moderatio nulla.
Versibus exiguis tantum tentabo dolorem.
Scripta patent celebres quae mittunt Crotoniatae.
Desuper est titulus, lex antiquissima, scriptus;
Praecipunt vi cogatur quod sponte negatur:
Ut placet imperio, sic se transformet et ordo.
Rusticus ille piger, deformis et undique turpis
Pulchra cum gemmis ditetur mille corona.
Juris custodes cogunt portare cucullas.
Orent, inclinent, taceant, vultusque reponant.
Nudi pontifices aratrum sine fine sequantur
Carmina cum stimulo primi cantando parentis.
Praesulis et si forte vacet locus intronizentur
Pastores ovium, nautae, quicumque sit ille.
Sit tamen hoc praesubtili ratione canendum.
Nullus episcopium divina lege peritus
Tentet, sed sacris Scripturis evacuatus,
Et studiis quem nec constrinxerit una dierum;
Alphabetum sapiat, digito tantum numerare.
Hi proceres; praeceptores hos mundus adoret.
Et juvet ut celebres nec reges excipiantur.
Praecipunt coram, sed clam cum fraude susurrant.
Regula si stabilis divum permanserit ista,
Disciplina, vigor, virtus, mox et decor omnis
Ecclesiae fulgor pauco sub tempore verget.
Publica res quae sic, plane sic, ducitur, aequae
Legibus extinctis in pace sepulta quiescet.
Luxus et incestus, furtum tunc crimina stabunt.
Libertas delinquendi, tunc crimina stabunt
Excluduntur et hi quos sola scientia comit,
Christi conservos, et quos sapientia nutrit,
Et quibus apparent introductoria sanae
Doctrinae, quae depromit post terga cicatrix:
Sacrae si magnus fidei surrexerit error,
Omni censura conventus sint alieni,
Consultu regis hi praecedantur ab omni (sic),
Omnibus egressis thalamum post ostia servant
Hoc solum rutilo praeceptum scribitur auro,
Ut procurator regis, mundana ministrans,
Sit piger, ignavus, modica virtute repletus.
Hic aliena petat, repetat sua nil tribuendo,

Et jugiter maneat divisus sorte jugali:
Ni regis haeredipetae non spes sibi constet.
Est antiqua patrum, tradunt cum sueta, voluntas,
Ut casti, sobrii sint custodes thalammorum.
Qui nescit molere, regi sit charior ille:
Caesaris his majora jubet descriptio Magni
Deviet ille sacer de sede monasticus ordo:
Uxores ducant pulchras, et praelia tentent.
Territus edictis, meditans quo tendere possem
(Rectores rerum placet accersire mearum.)
Omnia, singultu guttur quatiens, revolvi,
Legibus e patriis credens omnino remota,
Priscis temporibus quia non audita fuerunt,
Usibus exceptis procuratoribus aptis
Mittere proponunt mox explorare magistrum;
Gallia fert monachos quos Patrum regula nutrit.
Ad monachos monachus transmittatur
Hic sapiens, hic est solers, verboque fidelis;
Qui solitus semper leges servare paternas
Flectere scit prudens animosos ad pietatem.
Consilium cautum sequitur (non est mora) factum.
Vespere progreditur, tum mane revertitur ad nos,
Et festinus equi spumantia colla reliquit.
Quo, quo, quo, praesul, bona nutrix, heus! puer, uxor?
Est incompositus, posita jam veste priore.
Pileus excelsus de pelle Libystidis ursae;
Et vestis crurum tenuis est curtata talaris,
Finditur antea, nec parcat posteriori.
Ilia baldringo cingit strictissima picto.
Multiplices et res multae per cingula pendent:
Arcus cum pharetra, forceps, et malleus, ensis
Ignitusque silex, ferrum quatiens, simul ilex.
Ossa superficiem stringit diffusa deorsum.
Saltibus incedens (terram calcaria pungunt:
Coepit summa pedum cum tortis tendere rostris.)
Ingreditur, noti fratres quem nosse laborant.
Concurrunt cives, et larga palatia complent.
Pontificem sic deformis tunc sistitur ante.
Esne meus monachus, tu, quem misi?
Pugnos declinat, cubitos extendit in altum:
Erexit cilium, torquens cum lumine collum.
Miles nunc, monachus diverso more maneo.
Non ego sum monachus, jussu sed milito regis.
Nam dominus meus est rex Oydelo Cluniacensis.

R.

Tunc cata to siopomenon causam meditaris ?
In studiis memini formarum nosse figuras.

P.

Non tua praepediat nos indignatio fervens.

Praeceptum Domini liceat cum pace referre,
Sarra nimis gens, cenorum de more, petulca,
Regnum Francorum manibus ferroque subactum
Occupat et rodit quidquid sibi Gallia nutrit.
Undique terra rubet, roseo madefacta liquore.
Sanguine torrentes nimia de caede redundant,
Ecclesiae labor, interius decus omne dicatum,
Corpora sanctorum volitant conspersa per auras.
Sunt avium, sunt jam consortia facta luporum.
Vastat episcopium cum strage Turoniacense.
Martinus plorat, tutorem clamitat idem.
Oydelo compatitur, simili qui jure tenetur.
Hic Romam petiit monachis orare salutem,
Conscendunt voces, fremitum dant Cluniacenses:
Clamant atque monent: Subito dispone, magister,
Arma subire tuis, et quae praeponere debent:
Quae sint exterius, et quae sint interiora.
Lunaris pendere prius debet tua pelta;
Insuper apponas tibi loricamque trilicem.
Lubrica sustineant galeam cinctoria lumbi:
Corrigiis caput astrictum mucrone coronas:
Spicula post tergum teneas, tunc dentibus ensem,
Et cogit juvenes lentos ascendere currus,
Atque senum praecepit equos conscendere turbam,
Ascendant asinum bini, denique camelum:
Si non sufficiunt, bubalum conscendite terni.
Millia mille viri procedunt ante quirites.
Res agitur ferro ternis prolata diebus.
Signifer in medio properus non stertere coepi :
Dissutis malis, flatum pugnando rejeci.
Nescio, per superos, manibus quot millia stravi,
Jupiter ille duos numerat meliore lapillo.
Tertius ille deo Marti non rite dicatur.
Cuspide trusus equo, vexillum turpe reliqui.
Cum reliquis fugiens, genitalia regna petivi,
Haec patrata scias in prima luce Decembris.
Hoc itidem Martis tentabitur ante Kalendas.
Militiae princeps ad te nos Oydelo mittit.
Te dominum monachorum bellicus ordo salutat;
Admonet-invitant acies ut bella perornes
Agmine conseptus; mandatum concitus imple.
Armis te decet ante mori quam rura colendo.
Mittere perplures, quam frondes Asia spondet,
Africa nigra, maris bibulas quam littus arenas,
Pars Europa minus non jactat tertia mundi.
Quid tibi vis, rabies, tetrus dignissima claustris?
Figite per corpus, fugiat ne lividus, unguis.

R.

Crede mihi, non me tua verba minantia terrent.
Plurima me docuit Neptanabus ille magister
(Labitur aula tholis rutilat quae splendida fulvis).

P.

Per partes scindunt vestem quam quisque tenebat.
Credere vera dehinc super his nec falsa notavi.
Ordinis est igitur haec transformatio regni.
Unusquisque potest aliis conjungere rebus;
Sese quod natura negat sapientia monstrat.
Spes juvenum, ventura dies, qui discere nolunt.
Causa senum, sine spe pueriles plangere cursus.
Omnibus in rebus, si solers omnia scirem,
Heu! miser insipiens quod me nunc poenitet urget.
Non rastros novi, nec tristia praelia vidi,
Res mala: quod scio defendunt; quod nescio cedunt.
Si sic contigerit, vacuus sufflabo favillas:
Aut regis cineres, aut nostras flabo Camoenas.

R.

Si Musas celebres, clament musarde sacerdos.

P.

Persius indignans promet tum lusca sacerdos,
Qui legit, sapit officium musae sine Musis.
Velle bonum, sacris sed delectare loquelis
Instanter cupiens, horum non immemor unquam
Justis inveniar similis, hoc judico semper,
Eligo nosse Deum; cunctis praeferre quod opto.
Prospera si tibi sunt, non taedeat hoc reminisci,
Rex regum temet quanto ditavit honore.
Munera concessit prius omnibus his meliora,
Partem namque sui, quae pars sapientia vera:
Per quam scire potes quae sunt coelestia semper.
Quid sit, Hierusalem, debes tu scire, superna,
Quid lapides, muri, portae, structura quid illa,
Et quibus illa manens sit civibus aedificata,
Ordine distincto regitur, non milite pauco,
Ast aliis alios praefert discreta potestas.
Singula dissolvi, propter fastidia longum.

R.

Scire meum nihil est, semper sed Numinis almi
Mens humana Deo semper vicina videtur.
Non se nosse valet, qui non vult scire supra se.
Illa potens est Hierusalem (puto) visio pacis,
Rex regum regit hanc, Dominus dominatur et illi.
Ejus cum partes sibi dividit, est in idipsum.
Porta nitens aliquo non clauditur ulla metallo.
Hic muri sunt absque petris, lapides sine mur
Vivi sunt lapides: aurum vivit platearum.
Splendidus rutilans obryso creditur auro,
Civibus angelicis, hominum struitur quoque turmis.
Pars quaedam regnat, quaedam pars altera sperat,
Hoc tantum scio, sed super his majora requiro.

P.

Assiduus lector sibi plurima nosse peroptat,
Torpens et tardus, solet immemor esse priorum.
Rex Augustini libros, dilecte, revolve:
Urbs excelsa Dei quae sit dixisse probatur.

R.

Inco, precor, mihi dic, praesul, qui sint ibi latus:
Princi pares, et si qui sunt et in ordine, patus.

P.

Quaere Dionysium, qui dicitur Areopagita :
Ille duos super his desudat scribere libros
Praesul, et ille sacer loquitur Gregorius inde,
Job magnae scrutans fidei Moralia regis.
Idem, sermonem complens, explanat aperte ;
Hic et Ezechielis super his in fine patenter,
Hoc apices ipso quos Gallia dante recepit,
Visibus humanis non est praelatio talis.
Quae sit dicemus, post haec intentio nostra
Mystica; distinctus disponitur ordo supernus:
Cujus ad exemplar terrenus fertur haberi.
Ecclesiae veteris populi sub lege ministros
(Nomine quae perfunctorio Synagoga vocatur)
Per Moysen Deus instituit, quos ordine rexit
Historiae narrant sacrae qui constituentur.
Ecclesiae regnum coelorum dicitur ordo:
In qua disposuit mundos Deus ipse ministros.
Et nova lex inibi colitur sub principe Christo
Hoc et pontificum fixit censura fidelis
Qualiter, a queis, et quales ibi constituentur.
Ecclesiae status hinc fruitur si pace quieta,
Ipsam legibus est aptare necesse duabus,
Divinae, quas, humanae, discretio format.
Lex divina suis partes non dividit ullas.
Format eos omnes aequali conditione,
Quamvis dissimiles pariat natura vel ordo.
Non minor artificis quam regis proles herilis.
Hos pia lex omni mundana sorde sequestrat,
Non scindunt terram, non stant post terga juvencum.
Vitibus, arboribus, vix hortis infamulantur.
Non sunt carnifices, caupones, nec ne subulci,
Hircorum sectatores, non opiliones,
Nec cribrant Cererem; hos non coquit uncta lebeta.
Terga suum per dorsa boum non serpere cogunt.
Non sunt lautores, contemnunt fervere vestes.
Sed mentes purgare suas et corpora debent:
Moribus ornati, custodes sunt aliorum.
Lex aeterna Dei sic mundos praecipit esse,
Judicat expertes servilis conditionis.
Hos Deus adscivit servos sibi, iudicat ipse:
Castos et sobrios de coelis clamitat esse.
Omne genus hominum praecepto subdidit illis
Princeps excipitur nullus, cum dicitur omne.

Quos jubes ut doceant sectam servare fidelem
Et mergi doctos sacri sic fonte lavacri.
Constituit medicos, si vulnera computruerunt,
Per quos sermonum cauteria sunt adhibenda.
Corporis ille sui sacramentum sanguinis atque
Jussit quo solus tractaret rite sacerdos.
Maxima commisit quos se tractare rogavit,
Voce Dei quod promissum non esse negatum
Credimus et scimus, ni quos sua crimina pellunt;
In coelis primas debent conscendere sedes,
Hos decet evigilare, cibis et parcere multis,
Pro populi semperque suis orare ruinis.
Pauca super clericis dixi, sed plura reliqui.
Aequales igitur sunt omnes conditione,
Una domus Domini lege si clauditur una.
Res fidei simplex, status est in ordine triplex.
Lex humana duas indicit conditiones:
Nobilis et servus simili non lege tenentur.
Nam primi duo sunt, alter regit, imperat alter;
Quorum praecepto respublica firma videtur.
Sunt alii, quales constringit nulla potestas;
Crimina si fugiunt, quae regum sceptrum coercent.
Hi bellatores, tutores Ecclesiarum,
Defendunt vulgi majores atque minores,
Cunctos et sese parili sic more tuentur.
Altera servorum divisio conditionum.

R.

Hoc genus afflictum, nil possidet absque labore.
Quis signis abaci numerando retexere possit
Servorum studium, cursus, tantosque labores?

P.

Thesaurus, vestis, cunctis sunt pascua servi.
Nam valet ingenuus sine servis vivere nullus.
Cum labor occurrit, sumptus et habere peroptant,
Rex et pontifices servis servire videntur.
Pascitur a servo dominus, quem pascere sperat,

R.

Servorum lacrymae, gemitus non terminus ullus.

P.

Triplex ergo Dei domus est, quae creditur una.
Nunc orant alii, pugnant, aliique laborant:
Quae tria sunt simul, et scissuram non patiuntur.
Unius officio sic stant; operata duorum
Alternis vicibus cunctis solamina praebent.
Est igitur simplex talis connexio triplex:
Sic lex praevaluit, sic mundus pace quievit.
Tabescunt leges, et pax jam defluit omnis.
Mutantur mores hominum, mutatur et ordo,
Rex, tunc jure tenes lancem, tunc protegis orbem,

Proclivos noxis cum legum stringis habenis.

R.

Jam caput ecce tuum candens imitatur olorem
Haec natura senectutis dixisse probatur.
Credere non sanum talis natura coegit.

P.

Altera me stimulat, senio non deficit illa.

R.

Quot homini dantur naturae? Dic! P.: puto binae.

R.

Sed tamen his, quas multiplices scis esse, duabus
Ex his, quae loquitur, cujus sint verba repone.
Grammaticus simplex, nedum dialecticus illex,
Valde recordaris studiorum pauca priorum

P.

Qui parvum meminit, non obliviscitur omnis

R.

Ejus qui stimulat, senio nescis reminisci,

P.

Dicere quae nollem rex, infestando perurges.
Spiritus hic resonat; non me dementia torquet .
Si natura senum cogit, non culpor acute,
Naturae finem non ponunt arte periti.
Artificem quidam dicunt ignem sapienter.
Est aliis natura, Dei praeclara voluntas.
Nam natura Dei Deus est: hominum quoque non sic.
Si vere Deus est, est immutabilis idem.
Immutare suum quod et est, non desinit esse.
Natura summi Patris. Unum quodque creatum
Sumit naturam, cum primum suscipit ortum.
Corporibus quae junguntur, sensum patiuntur
Quaedam: sunt aliae quaedam, quae non patiuntur.
Et si mutatur corpus, mutatur et illa:
Cum pereunte perit, quo permanet illa manente,
Junguntur haec incorporeis, sed et altera rebus.
Non pereunt illae quae corpore non sociantur.
Res hominis natura duplex reddit duplicatas.
Corpore junguntur hominis, sed separe ductu
Altera jungitur hac, sed et altera jungitur illac.
Quidquid erit contra, non haec, non illa probatur.
Territa, naturam vitans, effatur asella.
Passio nec, natura sapit nec corporis ulla.
Unam quae circa versatur cognitionem
Corporis, a natura aliam non percipit unquam:
Sed quam non novit, cognosci fertur ab illa.

Intellectibili sensu sunt haec capienda:
Sunt intellectus, per quem noscuntur utraque,
Dico necessarium, quod quaelibet exigit harum,
Argumenta necessario dicuntur et ista.

R.

Cuncta necessariis argumentantur ab istis?

P.

Malleus alter adest, qui causa probabilis hic est.
Inveni quod disposui, non immemor horum.
Eloquor in praesens, et quod pronuntio, verum.

R.

Quod non est verum, non est fas dicere verum,
Fabula non similat verum, nec dicitur esse.

P.

En dixi verum. Scis non excedere verum
Naenia nulla meum nec fabula mulcet amorem.
Non sic gesta scias, sed cuncta geri potuisse:
Sistere cuncta velim; quamvis sub themate vero,
Hic tamen est extra quaedam digressio causam.
Respicit ad causam, causam sed dicitur extra,
A proprio sensu non haec aliena videtur.
Finis et officium sapit: est non fabula, sed res.
. praecessit, veniat persuasio juncta.
Nunc pro lege Dei certando per omnia Patri
Jure salutifero sapientes et moderati.
Praemia vel poenas quaerant; ratione potente
Accipiant, aequi vel quid patiantur iniqui:
De dubiis certent, de certis non dubitantes:
Et mala defendant: veniunt extrinsecus illa.
Oratoris inest tibi, rex, concessa facultas.
Nunc demonstras, tum deliberat ordo potentum,
Discutiens affirmate cum religiosis
Judiciis, a quo possint res inficiari.

R.

Judicium duplex sequitur correptio triplex.
Antea res quales nobis, translatio, finis,
Et conjecturae quo discernantur oportet.

P.

Causa nec est individuis, tamen est specialis.
Quatuor has non invenies, quas hicce requiris
Sed stratus est unus legum, contraria sumens.
Et causam partemque suam puto desuper esse,
Rite pedes posui; surgit, dum figitur alter.
Aestimo quod tetigi, non a ratione recessi.
Pandere no moriens nos haec natura coegit
Immerito culpor, haec vi quia dicere cogor
Quid tibi peccavi? Naturae jura replevi,

Digne tristarior, qui rex servire iuberis,
Francorum primus, tu servus in ordine, regum.
Hic male turbatur, qui non sua verba veretur.
Regnum Francorum reges sub tempore patrum
Subjugat, et semper sublimi pollet honore,
Regum sceptrata patrum nullius sceptrata coercent
Quisque regit, gaudens virtutibus, imperat aequae.
Novimus imperium iam regibus esse fugatum

R.

Gratia nunc Summo, per quem regnare peropto.
Non meritis concedo meis; sed laude perenni
Gloria, laus, et honos, virtus sit cuncta regenti;
Poplitibus flexis supplex quem semper adoro,
Ut nobis liceat leges servare paternas.

P.

Lex divina vetat quae corrigit inter utrasque,
Altera permittit, jubet altera: suntque minores.
Judico majorem quam tradunt posteriorem:
Utile quaeque necessarium conferre videtur.
Ad res pertineat plures quae, semper honeste,
Fortior et quaecumque gravissima sit, teneamus.

R.

Judicet Omnipotens; mecum divina sit illa,

P.

Undique pax bona post certamina, postque labores:
Et status Ecclesiae per se sua jura tenebit.
Descriptas, et non alias respública leges
Possideat: sua regna Basilius et Benedictus
Observent: teneant, quidquid sua regna jubeant.
Pontifices unquam celebrent non rura deinceps.
Sic sua jura tenent, si non ruralia curent.
Justitiae regimen noster non audeat ordo
Linquere, sed totis semper se nisibus aptet:
Constituat justos, et non pro lege capaces
Rectores inopum, miserum necnon viduarum,
Nullus ad ecclesiam noctis nisi tempore pergat
Ire semel; liceat cunctis orare diebus.
Judicet, et spectet praesentes atque futuros.
Pro meritis omnes assumant emolumentum
(Excipiar solus vestra cum pace), fideles.
Septenas liceat laudes proferre per horas.
Hostia cum votis.

R.

Haec sit permissio Patris,
Cum Ligeris Calabros tentabit lingere campos
Et torrens Tigris Hispanica ceperit arva.
Aetna rosas cum producet vel lilia stagnum.
Talia si veniunt: Tunc haec ventura timeto

Gratia confirmet te praesul Adalbero Christi;
Nostra simul: merito regali munere dignus,
Non quia deliras, sed nobis allegorizas

Ier Traduction

ADALBERT DE LAUDON

POÈME À ROBERT, ROI DES FRANCS.

PRÉSIDENT.

Au roi Robert, j'écris ceci, Préfet Adalbéron,
Préfet dans sa vieillesse. L'ordre des frères de Laudun,
Fleur de jeunesse et fruit de la vieillesse, vous salue en pensée.
Décrivez votre cœur en détail dans des tableaux
Ce que Dieu vous a accordé, ou ce qu'il vous a envoyé.
Voyez si vous méritez la vérité en la pesant.
Car vos pères sont loin, roi, un confident.
La nourrice qui se confie à vous vous donne du lait pendant que vous allaitez.
Le monde continue de rassembler un seigneur pour un garçon et tous
Joies, applaudissent, se réjouissent et espèrent
Qu'un roi pour eux-mêmes les couronne bientôt d'une voix concordante.
Il attend cela pour que les temps de paix puissent venir.
Alors la jeunesse glissante s'est éteinte et la vieillesse :
Ton image brille maintenant de la fleur de la jeunesse.
Ta forme nous semble plus belle que tout.
Tu ne sembles faible dans aucune partie de tes membres ; Bien que lourd de corps, tu es pourtant
léger de force.
Le peuple se réjouit, même les sages se réjouissent.
Il a placé sous tes pieds de nombreux royaumes puissants.
De quoi te plains-tu ? De quoi t'a-t-il trompé ? Que peux-tu dire ?
À quelle race attribue-t-il sa race, qu'aucune volonté ne peut détruire ?
Les lignées des nobles descendent du sang des rois.

ROI.

Les rois et les dirigeants sont loués pour leur noble naissance.
On en a assez dit sur la forme et la vertu.
La vertu de l'âme est plus puissante que toute vertu physique.

P.

Nous demandons un peu de temps pour parler, mais ne tardez pas.
Par votre paix, pieux roi, nous vous prions de ne pas mépriser ce qui doit être dit ;
Car mes entrailles ont tremblé en moi.
Plusieurs larmes et soupirs déchirants se révèlent,
Ma bouche tremble, mon visage est crispé et ne peut parler.
Cette expression du corps, aucune modération de la voix.
Je n'éprouverai ma douleur qu'avec de courts vers.
Les célèbres écrits envoyés par les Crotonites sont ouverts.
Ci-dessus est écrit un titre, une loi très ancienne ;
Ils ordonnent que ce qui est volontairement refusé soit imposé par la force :
Que l'ordre se transforme selon le bon plaisir de l'empire.

Ce paysan paresseux, difforme et partout laid
Que mille belles couronnes soient ornées de pierres précieuses.
Les gardiens de la loi les obligent à porter des capuchons.
Qu'ils prient, s'inclinent, se taisent et se tournent le visage.
Que les pontifes nus suivent les charrues sans fin
Chantant des chansons avec l'éperon du premier parent.
Et s'il y a de la place, que les prélats soient intronisés
Bergers de moutons, marins, qui qu'ils soient.
Mais que cela soit chanté avec la plus subtile raison.
Nul expert dans la loi divine des évêchés
Ne tente, mais se vide des Saintes Écritures,
Et que celui qui n'a pas été lié par les études un seul jour ;
Qu'il soit sage dans l'alphabet, ne comptant qu'avec son doigt.
Ce sont les nobles ; que le monde adore ces professeurs.
Et il est bon que les illustres et les rois ne soient pas exceptés.
Ils commandent en public, mais murmurent secrètement avec tromperie.
Si cette règle demeure inébranlable,
la discipline, la vigueur, la vertu, et toute la beauté de l'Église disparaîtront bientôt.
Une chose publique ainsi menée clairement sera également
ensevelie en paix, les lois éteintes.
Le luxe, l'inceste et le vol seront alors considérés comme des crimes.
La liberté de commettre des crimes subsistera alors.
Sont exclus ceux que seule la connaissance nourrit,
les compagnons de service du Christ et que la sagesse nourrit,
et à qui le son introductif
des doctrines apparaît, que la cicatrice derrière leur dos révèle :
Si une grande erreur de la foi sacrée a surgi,
toute censure de l'assemblée sera étrangère,
par consultation du roi, ils seront retranchés de tous (ainsi).
après que tous seront sortis, ils garderont la chambre derrière les portes.
Ce seul commandement est écrit en or rouge :
que le procureur du roi, s'occupant des affaires du monde,
soit paresseux, indolent, empli de vertus modérées.
qu'il demande ici les biens d'autrui, rende les siens sans rien donner,
et qu'il reste continuellement divisé par le joug du sort :
que l'héritier du roi ne soit pas sans espoir pour lui-même.
c'est l'ancienne volonté des pères, qu'ils transmettent par coutume,
que les gardiens des chambres soient chastes et sobres.
Que celui qui ne sait pas moudre soit plus cher au roi :
La description de César le Grand commande de plus grands que ceux-ci
Ce saint ordre monastique s'écartera de son siège :
Qu'ils épousent de belles femmes et tentent les batailles.
Terrifié par les édits, me demandant où je pourrais aller
(Je vous prie de convoquer les gouverneurs de mes affaires.)
Tout, la gorge tremblante, je me retournai,
croyant les lois de mes pères complètement abolies,
car elles étaient inconnues dans les temps anciens,
à l'exception des pratiques de procureurs compétents
ils proposent d'envoyer bientôt un maître pour enquêter ;
la Gaule amène des moines que la règle des Pères nourrit.
Qu'on envoie le moine aux moines...
Voici un homme sage, habile et fidèle en parole ;

qui, habitué à toujours observer les lois de ses pères,
sait plier les hommes d'esprit prudents à la piété.
Le conseil prudent suit (sans délai).
Le soir, il avance, puis, au matin, il revient vers nous,
Et le cheval pressé a quitté les cous écumants.
Où, où, où, prélat, bonne nourrice, hélas ! enfant, épouse ?
Il est échevelé, ayant déjà revêtu son ancien vêtement.
Sa haute coiffe est faite de la peau d'ours de Libystida ;
Et son vêtement est coupé jusqu'aux chevilles,
Il est déchiré par-devant, et n'épargne pas le dos.
Elle ceint son baudrier du plus serré des motifs peints.
De très nombreux objets pendent à sa ceinture :
Un arc avec carquois, pinces et marteau, une épée
Et un silex allumé, le fer tremblant, avec du houx.
Des ossements étrangent la surface, éparpillés en dessous.
Marchant à grands pas (ses talons piquent le sol :
Le dessus de ses pieds commença à s'étirer, formant des becs tordus.)
Il entre, frères familiers qu'ils peinent à connaître.
Les citoyens accourent et remplissent les vastes palais.
Puis le pontife, ainsi déformé, lui est présenté.
Es-tu mon moine, que j'ai envoyé ?...
Il écarte les poings, lève les coudes :
Il haussa un sourcil, tordant son cou sous la lumière.
Maintenant soldat, je resterai moine d'une autre manière.
Je ne suis pas moine, mais je sers par ordre du roi.
Car mon seigneur est le roi Oydél de Clunisie.

R.

Alors, quelle est la cause de votre siopomène que vous méditez ?
Dans mes études, je me souviens de connaître les figures des formes.

P.

Que votre fervente indignation ne nous arrête pas.
Qu'il nous soit permis de rapporter le commandement du Seigneur en paix,
Une nation trop féroce, gloutonne, par la coutume des cénotaphes,
Le royaume des Francs, soumis à la main et au fer,
Occupe et ronge tout ce que la Gaule nourrit pour elle-même.
Partout, la terre rougit, trempée d'un liquide rosé.
Des torrents de sang jaillissent du carnage,
L'œuvre de l'Église, toute sa gloire intérieure consacrée,
Les corps des saints volent dispersés dans les airs.
Ils sont les compagnons des oiseaux, ils sont déjà devenus les compagnons des loups.
Il ravage l'évêché avec le massacre de Turonia.
Martin pleure, il réclame un gardien.
Il sympathise avec Oydèle, soumis à la même loi.
Il se rendit alors à Rome pour prier pour la sécurité des moines.
Les voix s'élèvent, les Clunisiens rugissent :
Ils crient et avertissent : Disposez immédiatement, maître,
des armes à apporter sous vous, et lesquelles privilégier :
celles extérieures et celles intérieures.
Votre bouclier doit d'abord être suspendu à la lune ;

De plus, vous devez revêtir votre cuirasse et votre trlice.
Que le casque et la ceinture de vos reins soutiennent votre ceinture glissante :
Votre tête est ceinte de sangles et vos couronnes d'une lance :
Tenez les pointes derrière votre dos, puis l'épée avec vos dents,
Et il force les jeunes paresseux à monter sur le char,
Et il ordonne aux vieillards de monter sur les chevaux,
Que deux montent sur l'âne, puis sur le chameau :
Si cela ne suffit pas, montez le buffle à trois.
Des milliers d'hommes avancent devant les chevaliers.
L'affaire se déroule à coups d'épée depuis trois jours.
Significatif au milieu, pressé, je commençai à ne plus ronfler :
Ayant séparé les maux, j'ai rejeté le souffle du combat.
J'ignore, par les dieux, combien de milliers j'ai répandus de mes mains.
Jupiter en compte deux avec une meilleure pierre.
Le troisième n'est pas à juste titre appelé le dieu Mars.
J'ai été frappé par la pointe d'un cheval, j'ai laissé une bannière vilaine.
Fuyant avec les autres, j'ai cherché le royaume des organes génitaux.
Que cela vous soit révélé aux premières lueurs de décembre.
Ceci aussi sera jugé avant les calendes de Mars.
Le chef de l'armée nous envoie à vous, Oydèle.
L'ordre guerrier des moines vous salue, seigneur ;
Il vous exhorte et vous invite à terminer les lignes de bataille.
Rassemblez-vous en colonne ; exécutez l'ordre avec empressement.
Il te convient de mourir sous les armes plutôt que de cultiver les champs.
Envoie plus que l'Asie ne promet de feuilles,
L'Afrique noire, les eaux de la mer que le sable du rivage,
Un tiers de l'Europe n'en jette pas moins.
Que veux-tu, folie, de la plus digne des plus terribles prisons ?
Enfonce tes ongles dans le corps, de peur qu'il ne s'enfuie livide.

R.

Croyez-moi, vos paroles menaçantes ne m'effraient pas.
Ce maître Neptanabus m'a appris beaucoup de choses
(La salle glisse avec des coupoles qui brillent d'un jaune splendide).

P.

Ils déchirent le vêtement que chacun tenait en morceaux.
J'ai désormais cru aux vérités supérieures à celles-ci, et je n'ai pas remarqué les faussetés.
C'est pourquoi cette transformation du royaume est l'ordre.
Chacun peut joindre des choses aux autres ;
Ce que la nature nie, la sagesse le montre.
L'espoir des jeunes, le jour qui vient, qui ne veulent pas apprendre.
La cause des vieux, les lamentations désespérées des enfants.
En toutes choses, si je savais tout avec habileté,
Hélas ! un misérable fou qui me pousse maintenant au repentir.
Je ne connais pas de libertins, ni n'ai vu de tristes batailles,
Des choses mauvaises : ce que je sais, ils défendent ; ce que j'ignore, ils cèdent.
Si cela arrive, je soufflerai les cendres :
Ou les cendres du roi, ou notre Camoenas.

R.

Si vous célébrez les Muses ! s'écrie le prêtre d'une voix musarde.

P.

Perse, indigné, promet alors au prêtre aux yeux troubles :
Celui qui lit connaît le devoir de la muse sans les Muses.
Vouloir le bien, mais se délecter des choses sacrées
Désirer instantanément, ne jamais oublier ces choses
Puis-je être trouvé semblable au juste, c'est ce que je juge toujours :
Je choisis de connaître Dieu ; de préférer ce que je désire à tout.
Si vous êtes prospère, ne vous laissez pas de vous rappeler ceci :
Le Roi des rois vous a enrichi de combien d'honneurs !
Il vous a accordé des dons meilleurs que tous ceux-là auparavant,
Pour une part de lui-même, laquelle part est la vraie sagesse :
Par laquelle vous pouvez toujours connaître ce qui est céleste.
Qu'est-ce que c'est, Jérusalem, tu dois le savoir, céleste,
Quelles pierres, quels murs, quelles portes, quelle structure est-ce,
Et pour qui est-elle construite, citoyens restants,
Elle est gouvernée par un ordre distinct, non par quelques soldats,
Mais un pouvoir discret préfère les autres aux autres.
Chacun est dissous, à cause d'une longue lassitude.

R.

Ma connaissance n'est rien, toujours, sinon celle de la Divinité aimante.
L'esprit humain semble toujours proche de Dieu.
Qui ne veut pas connaître au-dessus de lui-même ne peut se connaître lui-même.
Cette puissante Jérusalem est (je crois) une vision de paix.
Le Roi des rois règne sur elle, le Seigneur règne aussi sur eux.
Quand il en partage les parts pour lui-même, il est dans la même situation.
La porte brillante n'est fermée par aucun métal.
Ici, des murs sans pierres, des pierres sans murs.
Les pierres sont vivantes : l'or des rues vit.
On croit que l'or brille plus fort.
Elle est construite par des citoyens angéliques, et aussi par des troupes d'hommes.
Une certaine partie règne, une autre espère une autre.
Je sais tout cela, mais je recherche de plus grandes choses.

P.

Le lecteur assidu désire connaître beaucoup de choses par lui-même.
Torpide et lent, il a tendance à oublier la première. Tournez les livres du roi Augustin, mon bien-aimé :
La haute cité de Dieu, dont il est prouvé qu'elle a été dite.

R.

Alors, je vous prie, prélat, dites-moi qui sont là :
Princes, pairs, et s'il y en a parmi vous et en ordre, pères.

P.

Demandez à Denys, surnommé l'Aréopagite :
Il s'efforce d'écrire deux livres sur ces sujets.
Le prélat, et saint Grégoire, en parle de là.
Job examine la grande foi des mœurs du roi.
Celui-ci, achevant son discours, explique ouvertement.
Ici, et Ézéchiël à la fin, ouvertement sur ces sujets.

Ce sont les mêmes conseils que Gaul a reçus lorsqu'il les a donnés.
Pour les vues humaines, il n'y a pas de tel précédent.
Nous dirons ce que c'est, après cela notre intention.
Mystique ; un ordre céleste distinct est établi :
Dont on dit qu'il s'inspire du modèle terrestre.
Les ministres de l'ancienne Église du peuple sous la loi
(Du nom que le fonctionnaire donne à la synagogue)
Dieu a établi par Moïse, qu'il a gouverné selon l'ordre.
Les histoires saintes indiquent qui doit être nommé.
L'ordre de l'Église est appelé le royaume des cieux :
Dans lequel Dieu lui-même a disposé les mondes comme ministres.
Et la nouvelle loi y est vénérée sous le prince Christ.
Cela aussi, la censure fidèle des pontifes a fixé
Comment, par qui et quel genre d'hommes doivent y être nommés.
L'Église jouit d'ici de la paix.
Il est nécessaire de s'adapter à deux lois :
La divine, que la discrétion humaine forme.
La loi divine ne divise aucune de ses parties.
Elle les forme toutes dans des conditions égales,
aussi dissemblables que puissent produire la nature ou l'ordre.
Un berger n'est pas moins artisan que le fils d'un roi.
Cette loi pieuse isole de toute souillure terrestre.
Elle ne fend pas la terre, elle ne se tient pas derrière le dos des taureaux.
Elles sont à peine infestées de vignes, d'arbres et de jardins.
Ils ne sont ni bouchers, ni aubergistes, ni même scélérats,
Affiliés aux chèvres, ni gloutons,
Ils ne tamisent pas Cérès ; ceux-ci ne sont pas cuits dans un chaudron huilé.
Ils ne forcent pas leur dos à ramper sur celui des bœufs.
Ils ne sont pas blanchisseurs, ils méprisent les vêtements qui bout.
Mais ils doivent purifier leur esprit et leur corps :
Ornés de bonnes manières, ils sont les gardiens des autres.
La loi éternelle de Dieu ordonne que le monde soit ainsi.
Il juge ceux qui sont affranchis de la condition de servitude.
Dieu les a pris pour ses serviteurs, il se juge lui-même :
Il proclame du haut du ciel qu'ils sont chastes et sobres.
Il a soumis toute espèce d'homme à leur commandement.
Aucun prince n'est excepté, tout compte fait.
Il leur ordonne d'enseigner à garder la secte fidèle
Et d'immerger les savants dans la source sacrée du bassin.
Il a désigné des médecins, si les plaies ont suppuré,
par lesquels les cautérisations des paroles doivent être appliquées.
Il a confié le sacrement de son corps avec du sang et
Il a ordonné que seul le prêtre le soigne correctement.
Il a confié les plus grandes choses à ceux qu'il a demandé de soigner,
Par la voix de Dieu, promesse indéniable
Nous croyons et savons, à moins que ceux dont les crimes ne les éloignent ;
Ils doivent monter aux premiers sièges au ciel.
Il convient qu'il soit vigilant, qu'il épargne beaucoup de choses,
Pour le peuple et ses propres ruines, toujours.
J'ai dit peu de choses sur le clergé, mais j'en ai laissé davantage.
Par conséquent, tous sont égaux en condition,
une seule maison du Seigneur si elle est fermée par une seule loi.

Une question de foi est simple, un état est triple en ordre.
La loi humaine prescrit deux conditions :
Un noble et un esclave sont soumis à une même loi.
Car les deux premières sont : l'une gouverne, l'autre commande ; Par le commandement duquel la république paraît solide.
Il en est d'autres, qu'aucun pouvoir ne peut lier ;
S'ils fuient les crimes, les sceptres des rois les retiennent.
Ces guerriers, gardiens des Églises,
Défendent le peuple, grand et petit,
Et ainsi se protègent tous de la même manière.
Autre division des conditions d'esclavage.

R.
Cette race affligée ne possède rien sans travail.
Qui, en comptant les signes de l'abaque, pourrait démêler
l'étude, le cours et les grands travaux des esclaves ?

P.
Trésor, vêtements, sont les pâturages des esclaves pour tous.
Car aucun homme libre ne peut vivre sans esclaves.
Quand le travail survient, ils désirent posséder et dépenser.
Le roi et les pontifes semblent servir les esclaves.
Le maître est nourri par l'esclave, qu'il espère nourrir.

R.
Les larmes des esclaves, dont les gémissements n'ont pas de fin.

P.
C'est pourquoi la maison de Dieu est triple, et on la croit une.
Or, les uns prient, les autres combattent, les autres travaillent :
Ces trois sont ensemble et ne souffrent aucune division.
Ainsi, ils se tiennent à l'office d'un seul ; les œuvres de deux
En alternance, ils apportent du réconfort à tous.
Il existe donc un triple lien si simple :
Ainsi la loi prévalait, ainsi le monde reposait en paix.
Les lois s'estompent, et toute paix s'évanouit.
Les mœurs des hommes changent, et l'ordre aussi.
Roi, alors tu tiens la lance par droit, alors tu protèges le monde.
Avec les rênes des lois, tu protèges les pentes du danger.

R.
Voici maintenant ta tête, rougeoyante, imiter le parfum.
Cette nature de la vieillesse a prouvé qu'elle avait dit.
Une telle nature m'a forcé à croire qu'elle n'est pas saine.

P.
D'autres choses me stimulent, qui ne manquent pas avec la vieillesse.

R.
Combien la nature donne-t-elle à l'homme ? Dites-moi ! P. : Je crois qu'il y en a deux.

R.

Mais à ceux-ci, que tu sais multiples, remplace par deux.
De ceux qu'il dit, dont les paroles sont celles-là. Simple grammairien, et encore moins dialecticien défaillant,
Tu te souviens très bien des quelques leçons de tes études antérieures.

P.
Celui qui se souvient un peu n'oublie pas tout.

R.
Celui qui stimule, tu ne sais pas le rappeler dans la vieillesse.

P.
Dire ce que je ne veux pas
Mon roi, tu m'exhortes en m'envahissant.
L'esprit ici résonne ; la folie ne me tourmente pas.
Si la nature contraint l'ancien, ce n'est pas ma faute, profondément.
Les artisans ne mettent pas fin à la nature.
Certains appellent sagement l'artisan le feu.
La nature est pour les autres la glorieuse volonté de Dieu.
Car la nature de Dieu est Dieu : il n'en va pas de même pour les hommes.
Si Dieu est vraiment Dieu, il est le même, immuable.
Changer ce qui est, ne cesse pas d'être.
La nature du Père suprême. Toute créature
Prend nature dès son origine.
Ceux qui sont unis à des corps souffrent de la sensation.
Certains : d'autres ne souffrent pas.
Et si le corps change, l'autre change aussi :
Quand il périt, il périt, tandis que l'autre demeure.
Ceux-ci sont unis à des choses incorporelles, mais aussi à d'autres choses.
Ce qui n'est pas associé au corps ne périt pas.
La nature humaine rend les choses doubles et dupliquées.
Elles sont unies par le corps humain, mais séparées par la direction.
L'une est unie par ceci, mais l'autre par cela.
Quoi qu'il en soit, ni ceci ni cela ne sont prouvés.
Terrifié, fuyant la nature, l'âne profère.
La passion ne connaît ni la nature ni le corps.
Ce qui a trait à la connaissance du corps, elle ne le perçoit jamais comme autre chose que la nature :
Mais ce qu'il ne connaît pas, on dit qu'il le connaît.
Ces choses doivent être saisies par le sens intelligible :
Il y a des intellects par lesquels les deux sont connus,
je dis nécessaire, que chacun de ces éléments exige.
On dit que les arguments sont nécessaires et ceux-ci.

R.
Toutes ces choses sont-elles argumentées par des choses nécessaires ?

P.
Un autre marteau est présent, qui est ici la cause probable.
J'ai trouvé ce que j'ai arrangé, sans les ignorer.
Je parle pour le moment, et ce que je déclare est vrai.

R.
Ce qui n'est pas vrai, il n'est pas juste de l'appeler vrai.
La fable ne ressemble pas à la vraie, et on ne dit pas qu'elle l'est.

P.

Voici, j'ai dit vrai. Tu sais que la vérité ne dépasse pas la vérité.

Aucun chant funèbre ni aucune fable n'apaisent mon amour.

Tu sais que tout ne s'est pas fait ainsi, mais que tout aurait pu l'être :

Je voudrais tout arrêter ; bien que sous le thème de la vérité,

il s'agit néanmoins d'une certaine digression hors de la cause.

Elle se réfère à la cause, la cause mais est dite en dehors.

À proprement parler, cela ne semble pas étranger.

La fin et le devoir sont sages : ce n'est pas une fable, mais une réalité.

. . . . précédée, que la persuasion vienne s'y joindre.

Maintenant, en défendant la loi de Dieu en toutes choses, par la loi salvifique du Père, sages et modérés. Qu'ils recherchent récompenses ou châtements ; par une raison puissante, qu'ils acceptent ce qui est juste ou injuste ; qu'ils disputent sur des sujets douteux, sans douter de certaines choses ; et qu'ils défendent les maux : ils viennent du dehors. La faculté d'orateur est en toi, ô roi, accordée. Maintenant que tu démontres, alors l'ordre des puissants délibère, discutant affirmativement avec les jugements religieux, par lesquels les choses peuvent être corrompues.

R.

Un double jugement suit une triple correction. Avant, les choses telles que nous les connaissons, se transfèrent, finissent, Et les conjectures qui les distinguent. P. La cause n'est pas individuelle, mais elle est particulière. Vous ne trouverez pas ces quatre-là, dont vous avez besoin ici. Mais une seule loi est posée, prenant les contraires. Et je pense que la cause et sa partie viennent d'en haut. J'ai bien placé mes pieds ; elle s'élève, tandis que l'autre est fixe. J'estime ce que j'ai touché, sans m'écarter de la raison. Cette nature ne nous a pas forcés à révéler la mort. Culpabilité imméritée, cette force parce que je suis contraint de dire. Qu'ai-je péché contre toi ? J'ai accompli les droits de la nature. Digne triste, qui ordonne à un roi de servir. Tu es le premier des Francs, un serviteur dans l'ordre des rois. Voici qui est profondément troublé, celui qui ne craint pas ses propres paroles. Le royaume des Francs, sous l'ère des pères, subjugue et règne toujours avec un honneur sublime. Les sceptres des pères retiennent les rois, et quiconque règne, se réjouissant de la vertu, commande également. Nous savons que l'empire a déjà été chassé des rois. R. Grâce maintenant, Très-Haut, par qui j'ai choisi de régner. Je ne l'accorde pas à mes propres mérites, mais à la louange de la gloire éternelle, louange et honneur, toute vertu soit au souverain. À genoux, je m'incline devant celui que j'adore toujours, afin que nous puissions observer les lois de nos pères. P. La loi divine interdit ce qui corrige entre les deux. L'une permet, l'autre ordonne : et il y en a de moindres. Je juge les plus grandes qu'elles ne donnent aux secondes : chacune me semble utile et nécessaire. Tenons-nous toujours à ce qui appartient au plus grand nombre, et gardons toujours honorablement ce qui est le plus fort et le plus important. R. Le Tout-Puissant jugera ; que ce divin soit avec moi,

P.

Une paix universelle après les luttes et les labeurs :

Et l'État de l'Église conservera ses droits.

La république possédera les lois décrites, et non d'autres : Basile et Benoît observeront leurs royaumes : qu'ils conservent ce que leurs royaumes commandent.

Que les pontifes ne célèbrent plus jamais, ni les campagnes désormais.

Ainsi, ils conservent leurs droits, s'ils ne se soucient pas des campagnes.

Que notre gouvernement de justice n'ose pas abandonner l'ordre, mais s'adapte toujours à tous les cas :

Qu'il nomme des recteurs justes et non capables selon la loi,
des recteurs des pauvres, des misérables et des veuves.

Nul n'ira à l'église le soir, sauf à l'heure fixée.

Y aller une fois ; qu'il soit permis de prier tous les jours.

Qu'il juge et considère les présents et les futurs.

Que chacun s'attribue le mérite de ses mérites (je ne serai excusé de vous qu'avec la paix), fidèle.

Qu'il soit permis de prononcer sept louanges par heure.
Hostie avec vœux.

R.

Voici la permission du Père,
Quand les Ligures tenteront de lécher les champs calabrais
Et que le torrent du Tigre envahira les champs espagnols.
Quand l'Etna produira des roses ou des lys dans l'étang.
Si de telles choses arrivent : Alors craignez cet avènement.
Que la grâce de l'évêque du Christ vous confirme ;
À nous tous : dignes du don royal,
Non pas que vous déliriez, mais que vous nous allégorisiez.

2ème traduction

ADALBÉRON

POEME SUR ROBERT, ROI DES FRANCS

L'Evêque. — C'est moi, Adalbéron, évêque, et déjà dans ma vieillesse, qui écris ceci au roi Robert.
[1] Tout le corps des clercs de l'église de Laon, tant ceux en qui brille la fleur de la jeunesse que ceux qui déjà portent les fruits de l'âge mûr, te saluent de cœur. Retraces en détail sur les tablettes de ton cœur combien Dieu a fait pour toi, et de quels dons il t'a comblé; examine en toi-même s'il t'a traité selon tes mérites, et recherche en cela la vérité, en te pesant à une juste balance. Tes ancêtres sont comptés depuis longtemps au nombre des rois et des souverains. C'est une reine puissante qui elle-même t'a nourri de son lait; tu étais encore enfant, que l'univers se réjouissait de ta naissance, voyait en toi son maître, t'applaudissait, se félicitait, te souhaitait pour son roi, et d'une voix unanime te discernait la couronne. On voyait en toi le gage du temps d'une douce paix. A peine as-tu passé l'âge si dangereux de l'adolescence, que la fleur de la jeunesse brille sur ta figure ; tes belles formes semblent t'élever au dessus de tous les autres hommes ; dans aucun de tes membres on ne remarque la moindre faiblesse ; quoiqu'un peu gros, tu es leste et fort ; le vulgaire s'en réjouit, et les sages même le voient avec plaisir. Dieu enfin a mis sous tes pieds plusieurs puissants royaumes. Est-il quelque chose dont tu puisses te plaindre? Que t'a refusé le Seigneur ? De quoi oserais-tu murmurer? Nulle volonté ne peut t'enlever ce que tu tiens de ta naissance; tout ce qu'il y a de noble descend du noble sang des rois, et c'est pour les monarques et pour les grands un vrai titre d'éloges qu'une noble origine.

Le Roi. — C'est assez parler de mon extérieur et de ma force ; les qualités de l'âme sont bien préférables à tous les avantages du corps.

L'Evêque. — Je t'en conjure, laisse-moi le temps de m'expliquer, et veuille bien ne pas m'interrompre. Pieux roi, ne méprise pas ce que j'ai à te dire ; je t'en supplie, fais-moi cette grâce. Mes entrailles se sont émues de ton dédain; mon cœur qu'il afflige verse des torrents de larmes, ma bouche tremblante ne laisse échapper que des soupirs; ton front crispé de colère ne me permet pas de parler ; et ni ton visage, ni ta voix, ni l'attitude de ton corps ne décèlent la modération. N'importe, j'essaierai d'exprimer dans mes faibles vers le vif chagrin qui m'inspire. Les écrits que nous ont transmis les plus célèbres Crotoniates ne sont-ils pas ouverts à tout le monde? N'y voit-on pas inscrite pour épigraphe, cette antique loi du monde qui nous dit : *Ravissons par la force ce que la bonne volonté nous refuse?* Eh! bien donc, que tout dans l'ordre du clergé change au gré des caprices du prince. Que ce rustre grossier, paresseux, difforme, abreuvé de honte, soit, puisqu'on le veut, comblé de richesses, couvert de pierres précieuses et coiffé de la plus belle mitre.[2] De telles gens, dira-t-on, contraignent les gardiens même des lois à porter le capuchon ; eh bien ! que ceux-ci prient, s'inclinent, se taisent et abaissent leur visage devant eux; que les évêques, dépouillés de tout bien, en soient réduits à suivre la charrue, un aiguillon à la main, et à chanter la triste complainte de notre premier père, chassé du paradis terrestre[3] ; et s'il vient à vaquer quelque siège épiscopal,

qu'on y élève des gardeurs de troupeaux ou des mariniers, quels qu'ils soient d'ailleurs. Ayons soin cependant de couvrir de tels choix de quelque prétexte adroit et plausible. Ne souffrons pas qu'un homme instruit dans la loi divine aspire à l'épiscopat ; cette dignité appartient de droit à ceux qui ignorent les saintes Écritures, n'ont jamais consacré un seul jour à l'étude, et savent seulement compter sur leurs doigts le nombre des lettres de l'alphabet. Voilà quels doivent être les puissants du royaume; voilà les précepteurs qu'il faut que le monde adore, et devant qui les monarques, les plus fameux ne sont pas dispensés de s'humilier en public. Ces gens nous dictent leurs ordres, mais en secret ils se moquent perfidement de nous. Si cet ordre de choses[4] qu'ont établi les pouvoirs d'ici-bas, dure et se perpétue, la discipline, la force, la vertu, l'honneur et l'éclat de l'Église s'amortiront tout-à-fait et en peu de temps. Il en sera de même de l'État; il est manifestement dirigé de la même manière. Aussi les lois une fois mises en oubli, le royaume demeurera enseveli dans le repos et la paix du tombeau ; et alors le luxe, l'inceste, le vol, tous les autres vices lèveront audacieusement leur tête ; la liberté de manquer à tout devoir et les crimes de tout genre domineront sans obstacle. Mais qu'importe encore? ce qu'il faut, c'est exclure de tout emploi ceux qui n'ont d'autre appui que leur sagesse, se montrent vrais serviteurs du Christ, se nourrissent de science, et en qui l'on remarque les éléments de la saine doctrine; celle-ci n'est qu'une plaie honteuse qui doit les faire écarter. S'il s'élève quelque grande hérésie, dangereuse pour la sainte foi, de tels hommes doivent rester étrangers à toute assemblée réunie pour censurer l'erreur. Qu'on se garde surtout de ne pas les éloigner de tout conseil du roi. C'est derrière la porte de la chambre de ce conseil qu'il faut les tenir, quand tous les autres y seront entrés.[5] Le seul précepte écrit aujourd'hui en lettres brillantes d'or, le voici : « Que l'intendant des domaines du roi soit paresseux, fainéant, et doué d'une médiocre vertu ; qu'il cherche à usurper les biens d'autrui, les revendique comme siens propres, sans même rien donner en retour ; que jamais il ne se soumette à subir le joug d'un mariage légitime, et qu'il fonde toutes ses espérances de gain sur les héritages que le roi peut réclamer, comme revenant à son domaine. » L'antique et ordinaire volonté de nos pères était, comme on le rapporte, que les gardiens de la chambre royale fussent chastes et sobres ; mais malgré cela, que celui qui se montre le plus incapable soit pour cet emploi le plus agréable au prince. Une loi d'un grand empereur ordonne encore mieux que tout cela. Elle veut que les hommes engagés dans un saint ordre monastique épousent de belles femmes et se précipitent au milieu des combats.[6] Effrayé de cet édit, je médite sur ce que je pourrai faire; je crois sage d'en appeler aux conseils de ceux qui doivent me diriger, [7] je repasse tous ces ordres dans ma tête, au milieu de sanglots qui me suffoquent, et je les crois entièrement contraires aux lois de nos pères, parce que jamais on n'en a entendu parler dans les temps anciens. Les procureurs du couvent, gens capables, examinent les usages. On propose d'envoyer sur-le-champ consulter le maître en fait de règle.[8] La Gaule possède encore, se dit-on, des moines nourris dans la discipline des Pères de l'Église. Qu'un de nos frères soit envoyé à ces hommes pieux..... Celui qu'on choisit est sage, adroit, fidèle observateur de ce qu'on lui prescrit, accoutumé à se montrer soumis aux lois de nos pères, et sait par sa prudence amener à la pitié les âmes les plus féroces. Cette mesure habilement calculée est exécutée sans aucun retard. L'envoyé part le soir, revient le lendemain matin, et descend en toute hâte de son coursier couvert d'écume. Holà! valet, s'écrie-t-il, où est le maître de la maison, sa bonne ménagère, sa femme?[9] Il a quitté son habit de moine, et se présente dans un désordre complet. Un haut bonnet, fait de la peau d'un ours de Libye, couvre sa tête ; sa longue robe est écourtée, et tombe à peine jusqu'aux jambes ; il l'a fendue par devant et par derrière ; ses flancs sont ceints d'un baudrier étroit et peint ; une foule de choses de toute espèce pendent à sa ceinture ; on y voit un arc et son carquois, des tenailles, un marteau, une épée, une pierre à feu, le fer pour la frapper, et la feuille de chêne sèche pour recevoir l'étincelle.[10] Des bandelettes étendues sur le bas de ses jambes en recouvrent toute la surface. [11] Il ne marche qu'en sautant; ses éperons piquent la terre, et il porte en avant ses pieds enfermés dans des souliers élevés, et que termine un bec recourbé.[12] Il entre; les frères qui le connaissent le mieux ont peine à le reconnaître ; les citoyens accourent et remplissent le vaste palais des moines. Dans cet accoutrement, qui le rend méconnaissable, il se présente fièrement devant son abbé. Est-ce mon moine? dit celui-ci; est-ce bien toi que j'ai fait partir récemment? L'autre baisse les poignets, étend et relève ses coudes, fronce le sourcil, tourne tout à la fois les yeux et le cou, et

répond : Aujourd'hui je suis soldat, dans d'autres circonstances je, redeviendrai moine; maintenant je ne le suis plus; mais je guerroye par l'ordre de mon roi ; car mon seigneur et roi c'est Odilon, abbé de Cluny.

Le Roi. — As-tu donc pensé que je garderais le silence à de tels propos? Moi aussi je me rappelle avoir appris pendant mes études les figures de rhétorique et les formes du langage.[13]

L'Evêque. — Que ta brûlante indignation, prince, ne vienne pas me troubler; permets que je te rapporte tranquillement les préceptes de ce grand maître[14] (Odilon). La race des Sarrasins, toujours trop prête à frapper de rudes coups, occupe, le fer à la main, le royaume des Français, et le tient courbé sous son joug ; de toutes parts, le sang humecte et rougit la terre; les torrents sont gonflés par le sang qu'a fait couler un horrible carnage; les reliques des saints, que l'Église s'est procurées avec tant de peine, et qui font sa gloire et son ornement intérieur, volent maintenant dispersées dans les airs, et sont devenues la proie des oiseaux et des loups; l'évêché de Tours est dévasté par le pillage; saint Martin en pleure, et réclame hautement un défenseur.[15] Odilon, accablé de maux semblables,[16] compatit au sort de saint Martin, et s'apprête à courir à Rome solliciter des secours pour les moines. Les religieux de Cluny frémissent, crient, élèvent leur voix jusqu'aux cieux, et s'animent les uns les autres. Maître, disent-ils, ordonne aux tiens u de prendre leurs armes; indique-leur celles qu'ils doivent choisir, quelles il faut qu'ils portent par dessous leurs vêtements, et quelles ils ont à mettre par dessus. — Avant tout, répond l'abbé, suspendez à votre cou vos boucliers échancrés ; attachez par dessus vos habits une cuirasse formée d'un triple tissu ; que les ceintures polies qui serrent vos reins soutiennent votre casque ; que votre poignard repose en guise de couronne sur votre tête serrée par des courroies; portez vos javelots derrière le dos, et tenez votre épée dans les dents. Odilon prescrit encore aux jeunes gens de se placer sur des chars à marche lente, et à la foule des vieillards de monter de rapides coursiers. Deux doivent être portés par un âne, d'autres enfin par un chameau ; et si cela ne suffit pas, vous autres trois, dit-il, grimpez sur un buffle. Des milliers de mille hommes se présentent devant ces braves soldats. On combat avec le fer; l'action se prolonge pendant trois grands jours. C'est moi, dit l'un, qui portais l'étendard ; j'étais au centre de ma troupe, et plein d'ardeur, je ne pensais pas à ronfler, mes mâchoires s'étant distendues. Je laissai tout en combattant échapper un vent terrible. Par les dieux, combien de milliers d'ennemis j'ai couchés par terre de ma propre main, je ne le sais pas. Jupiter peut certes marquer d'une pierre blanche les deux premiers jours de ce combat, mais le troisième n'a pas été si heureusement consacré au a dieu Mars. Renversé de cheval par un coup de javeline, il m'a fallu abandonner honteusement mon drapeau ; et fuyant avec ce qui restait des miens, j'ai regagné le pays qui m'a vu naître. Ces choses, tu le sais, grand roi, se sont passées le 1er de décembre, et nous tenterons un nouvel effort avant les calendes de mars. Voilà, prince, ce qu'Odilon, le chef de notre armée, nous envoie te dire : l'Ordre belliqueux des moines te salue, seigneur, t'invite et t'exhorte à préparer tes bataillons pour la guerre ; hâte-toi de t'entourer de tes troupes, et de faire ce que te demande Odilon; il te sera plus glorieux de mourir les armes à la main, qu'en cultivant tes champs. L'Europe, bien qu'elle ne soit que la troisième partie du monde, se vante de te fournir plus de soldats que l'Asie ne voit de feuilles sur ses arbres, et la noire Afrique de grains de sable sur le rivage de ses mers.» Roi, que veut donc de toi la rage, digne des plus noirs cachots, que montrent ces moines?
[17]

Le Roi. — Que dit-il? Moines, enfoncez vos ongles dans le corps de cet envieux; qu'il ne vous échappe pas.....[18] Va, crois-moi, tes paroles ne m'épouvantent pas, j'en ai appris beaucoup du maître du fameux Neptanabus à Reims, où tombe maintenant en ruine cette magnifique basilique où brillent tant de coupoles dorées.[19]

L'Evêque. — Au surplus, chacun des envoyés d'Odilon déchire, en signe de douleur, le vêtement qui le couvre. Crois-le bien, roi, je n'ai raconté sur eux que des choses vraies, et où il n'y a rien de faux. Le saint Ordre des religieux a, dans tout le royaume, changé de mœurs, ainsi que je le rapporte. Chacun de nous peut sans doute s'adonner à des choses diverses; ce que la nature nous refuse, la

science nous le donne. Mais dans la jeunesse, on ne veut rien apprendre, et l'on remet à le faire à un jour à venir. Dans la vieillesse, on est réduit à déplorer, sans espérance, le mauvais emploi de la jeunesse ; c'est ce qui m'arrive. Si j'avais été laborieux, je saurais tout sur toutes choses; mais hélas! malheureux ignorant que je suis, je me sens maintenant pressé d'un repentir trop tardif. Je n'ai jamais su manier la bêche, ni vu de tristes combats. Pour mon malheur, ce que je sais, on défend de l'apprendre; ce que j'ignore, on exige qu'on le sache. Puisqu'il en est ainsi, il me faudra donc, comme un être inutile, balayer le foyer, ou me livrer à de vains chants, et célébrer les cendres du feu roi.

Le Roi. — Mais si tu t'occupes à cultiver les Muses, on t'appellera prêtre musard.[\[20\]](#)

L'Evêque. — Perse indigné répondra : Gens à préjugés, une prêtresse borgne vous fait peur. Celui qui étudie s'initie aux travaux des Muses, sans pour cela cultiver lui-même les Muses. Quant à moi, vouloir le bien, me plaire aux saintes Ecritures, voilà le constant objet de mes désirs, voilà le but que je ne perds jamais de vue; c'est ainsi que je serai trouvé semblable aux justes, du moins je l'ai toujours pensé. Connaître Dieu, c'est ce que je préfère ; le mettre avant toutes choses, c'est où tendent mes vœux. Prince, si toutes choses te sont prospères, ne rougis pas de te souvenir de quels honneurs t'a comblé le Roi des rois. Il nous a, dans sa miséricorde, accordé un présent plus précieux que tous les autres, une partie de lui-même, la véritable science. A l'aide de ce don, prince, tu pourras connaître ce que sont de toute éternité les choses célestes. Ton devoir est de savoir ce qu'est la Jérusalem céleste, ce que sont ses pierres, ses murs, ses portes, quelle est sa structure, et pour quels habitants a été créée cette cité éternelle. Elle est gouvernée par un corps de prêtres séparés de tout le reste, et compte de nombreux chevaliers; mais la sage puissance qui l'a organisée place l'un de ces corps avant l'autre. J'ai, par l'étude éclairée, appris ce que sont chacune de ces deux classes, mais ce détail te paraîtrait trop long et fastidieux.

Le Roi. — Savoir ne m'appartient pas, c'est un don de la sublime Divinité ; l'intelligence humaine paraît toujours tenir de près à Dieu, et celui-là ne peut se connaître lui-même, qui ne s'efforce pas de s'instruire de ce qui est au-dessus de soi. Cette puissante Jérusalem dont tu parles est, ce me semble, un emblème de la paix éternelle. Le Roi des rois gouverne cette cité; c'est le Seigneur qui lui dicte la loi. Tout en séparant, comme il l'a entendu, les rangs que chacun doit y tenir, c'est toujours lui qui domine cet ordre de choses. Nul métal ne ferme aucune des portes éclatantes de cette cité. Ses murs ne sont pas faits de pierres, et ses pierres ne sauraient entrer dans des murs; elles sont vivantes, ainsi que l'or qui pave les rues, et paraît plus brillant que celui qui sur la terre est le mieux raffiné. Cette cité est construite pour la demeure des anges et d'une foule d'hommes ; enfin, de ses habitants, une classe règne, et l'autre espère. Voilà tout ce que je sais; mais sur un tel sujet, je désire vivement être plus instruit.

L'Evêque. — Je le crois, le lecteur laborieux souhaite connaître une foule de choses; mais l'homme lent et paresseux a coutume d'oublier promptement celles qu'il a précédemment apprises. Cher prince, aie sans cesse dans les mains les livres d'Augustin ; il a dévoilé, c'est un fait reconnu, ce qu'est l'illustre cité de Dieu.

Le Roi. — Evêque, dis-moi, je t'en conjure, quels sont les habitants de cette cité, s'il y a des principautés égales entre elles, ou quel est leur rang.

L'Evêque. — Demande-le à Denis, surnommé l'Aréopagite, qui s'est laborieusement occupé d'écrire deux livres sur cette matière ; depuis, le saint pontife Grégoire, recherchant les principes moraux de l'étonnante foi que montra dans le Seigneur l'illustre Job, a traité le même sujet. Ce pape a de plus, dans un lucide commentaire, expliqué complètement ce qu'Ézéchiel a dit sur l'objet qui t'occupe. Ces écrits, la Gaule les a reçus de ce pontife, et c'est le plus beau don qu'il ait pu lui faire. Il n'appartient pas à des yeux humains de pénétrer des choses si élevées. Nous allons au surplus exposer quelle idée mystique nous attachons à cette Jérusalem. Dans cette cité céleste on distingue deux ordres d'habitants. C'est, dit-on, d'après ce modèle que sont réglés les rangs parmi les habitants

de la terre. Le Seigneur s'est servi de Moïse pour instituer, classer et diriger, au moyen de la loi donnée à l'ancien peuple qu'il avait choisi, les ministres de son Église, appelée alors synagogue, nom exprimant la nature et les fonctions de cette Eglise. Les histoires sacrées racontent comment étaient organisés ces ministres. L'Église, telle que nous la voyons maintenant coordonnée, est ce qu'on appelle le royaume des cieus; c'est Dieu lui-même qui a classé dans cette Église ses ministres exempts de souillures; la nouvelle loi est celle qu'elle observe sous le Christ son chef, et les papes, organes de la foi, ont fixé par leurs décisions ce que sont ces ministres, par qui et comment ils doivent être établis. Pour que l'Église jouisse d'une tranquille paix, il est nécessaire que sa constitution soit en rapport avec les deux lois établies par la sagesse suprême, la loi divine et la loi humaine. La première n'admet aucune distinction de nature parmi ses ministres ; tous elle les rend de condition égale, quelque inégaux d'ailleurs que les aient faits le rang et la naissance; à ses yeux le fils de l'artisan n'est pas inférieur à l'héritier du monarque. Cette pieuse loi les exempte de toute tâche vile et mondaine. Ce n'est point à eux à ouvrir péniblement le sein de la terre et à marcher derrière les bœufs pour les faire avancer. A peine doivent-ils donner leurs soins à la culture des vignes, des arbres et des jardins. Ils ne s'abaissent pas jusqu'à être bourreaux, aubergistes, gardes de cochons, conducteurs de boucs, ou bergers. Cribler le blé, ou s'échauffer autour de chaudières grasses et brûlantes, n'est point leur rôle. Attacher des porcs sur le dos des bœufs et les transporter ainsi sur les marchés, est indigne d'eux; blanchir les étoffes ou les faire bouillir pour les passer au foulon, sont des choses qu'ils ne daignent pas faire. Leur seul devoir est de tenir leur corps et leur âme nets de toute souillure, d'avoir des mœurs recommandables et de veiller sur celles des autres. L'éternelle loi de Dieu ordonne à ses ministres de se maintenir toujours purs, mais elle veut aussi qu'ils soient affranchis de toute fonction servile. Le Seigneur les a choisis pour ses esclaves à lui seul ; lui seul aussi les juge et leur crie du haut des cieus de se montrer constamment sobres et chastes. Quant à tout le reste des hommes, quelle que soit leur naissance, Dieu les a par ses commandements soumis à ses ministres, et cette loi, quand elle dit *tous les hommes*, n'excepte même aucun prince. C'est à ses ministres que le Tout-Puissant ordonne d'enseigner à conserver la foi dans toute sa pureté, et de plonger ensuite dans les eaux de la fontaine sainte du baptême ceux qu'ils ont instruits. Ce sont ses ministres qu'il a établis médecins des âmes, et chargés d'employer le cautère de leurs discours à guérir les plaies gangrenées du cœur. Le Christ a réglé que le sacrifice mystérieux de son corps et de son sang fût offert par le prêtre seul et avec les solennités prescrites, et c'est aux prêtres qu'il a confié ce que la religion a de plus sublime, puisque c'est de leurs mains qu'il veut être immolé. Ce privilège que la parole de Dieu même leur accorde, il n'est refusé, nous le savons et le croyons fermement, qu'à ceux qui s'en sont rendus indignes par leurs crimes. A eux appartient donc de s'asseoir aux premières places du royaume des cieus, mais ils doivent aussi veiller sans cesse sur leur troupeau, ne point se livrer aux excès de la table, et implorer à toute heure la miséricorde divine, tant pour les péchés du peuple que pour les leurs propres. J'ai dit bien peu de choses et j'en omets beaucoup d'autres sur les ministres des autels. Tous sont donc d'une condition égale, car la famille du Seigneur est une, ainsi le règle la loi qui est une aussi. La foi est donc une chose simple, mais ceux qui la professent se divisent en trois classes. Outre celle des prêtres, la loi humaine en établit en effet deux bien distinctes. Le noble et le serf ne sont pas régis par la même loi. Parmi les nobles, deux sont les premiers, l'un celui qui gouverne comme roi, l'autre celui qui commande au nom du premier ; ce sont eux dont les ordres affermissent l'État. Quant aux autres nobles, nul pouvoir ne restreint leur liberté, s'ils ne commettent aucun de ces crimes qu'il appartient au sceptre des rois de punir; ceux-là sont appelés à porter les armes, protéger les églises, défendre ce qu'il y a de plus bas et de plus élevé parmi le vulgaire, et mettre également et tous et eux-mêmes à l'abri des dangers. La seconde classe contient tous les gens de condition servile.

Le Roi. — Cette classe malheureuse ne possède rien qu'elle ne l'achète par un dur travail. Qui pourrait, en les multipliant par eux-mêmes autant de fois qu'un damier contient de cases, compter les peines, les courses, les fatigues qu'ont à supporter les serfs infortunés?

L'Evêque. — Fournir à tous l'or, la nourriture et le vêtement, est la condition du serf; et en effet, nul homme libre ne peut vivre sans le secours du serf. Se présente-t-il quelque travail à faire, veut-on se

procurer de quoi satisfaire à quelque dépense? les rois et les pontifes eux-mêmes sont alors les véritables esclaves des serfs.

Le Roi. — Hélas! il n'y a aucun terme aux larmes et aux gémissements des serfs.

L'Evêque. — La famille du Seigneur, qui paraît une, est donc dans le fait divisée en trois classes. Les uns prient, les autres combattent, les derniers travaillent. Ces trois classes ne forment qu'un seul tout, et ne sauraient être séparées ; ce qui fait leur force, c'est que, si l'une d'elles travaille pour les deux autres, celles-ci à leur tour en font de même pour celle-là; c'est ainsi que toutes trois se soulagent l'une l'autre. Cette réunion, quoique composée de trois éléments, est donc une et simple en elle-même. C'est ainsi que la loi de Dieu domine le monde, et que par elle le monde jouit d'une douce paix. Mais aujourd'hui les lois sont sans force, la tranquillité fuit de partout, les mœurs des hommes se corrompent, et tout ordre s'intervertit. Roi, tu tiens la balance par le droit de ta naissance, c'est donc à toi de veiller au bonheur du monde et de réprimer, à l'aide du frein des lois, ceux qui se montrent enclins au crime.

Le Roi. — Allons, prélat, voici que ta tête blanchie le fait déjà ressembler au cygne ; ce que tu viens de dire est, on le voit, l'effet de la vieillesse, et notre nature est telle que ton grand âge me force à penser que tu n'as plus la tête bien saine.

L'Evêque. — Ce qui me pousse à parler, c'est une nature autre que notre nature mortelle, et sur celle-là la vieillesse n'a point de prise.

Le Roi. — Combien est-il donc donné à l'homme d'avoir de natures?

L'Evêque. — Deux, à ce que je crois.

Le Roi. — Mais de ces natures que tu dis être au nombre de deux, quelle est celle dont tu parles? à laquelle se rapportent tes discours? Réponds, tu n'es qu'un simple grammairien, et complètement étranger aux lois de la dialectique ; tu n'as conservé que bien peu de souvenir de tes premières études.

L'Evêque. — Qui se souvient d'un peu n'a pas tout oublié.

Le Roi. — La vieillesse t'empêche au moins de te rappeler ce qui est dit pour te piquer.

L'Evêque. — En me tourmentant, prince, tu me pousses à dire ce que je devrais taire. C'est l'esprit qui parle en moi, et non la folie qui m'agite. Si c'est conformément aux lois de la nature que la vieillesse m'accable, tu m'en blâmes à tort. Les plus habiles philosophes n'expliquent pas l'essence et le but de la nature. Quelques-uns d'entre eux soutiennent que le feu est le souverain artisan de toutes choses ; pour d'autres, l'auguste volonté de Dieu est la nature. La nature de Dieu est Dieu même ; mais il n'en est pas de même des hommes. Si Dieu existe véritablement, il est immuable. Ne pas changer est son essence, et ne pas cesser d'être ce qu'il est, telle est la nature de notre souverain Père. Quant aux êtres créés, chacun d'eux, au moment même où il reçoit la naissance, prend la nature qui lui est propre. De ces natures diverses, certaines sont jointes à des corps et ont à souffrir quelque altération de la part des sens; mais il est d'autres de ces natures qui ne sont pas sujettes à ces altérations. Les premières changent si les corps viennent à changer; elles périssent si ceux-ci meurent, et ne subsistent qu'autant que les corps vivent. Les secondes de ces natures sont unies à des êtres incorporels; celles-ci ne périssent point, parce qu'elles ne sont point associées à des corps ; la nature de l'homme est double, et elle présente à la fois ces deux sortes de natures. Toutes deux sont réunies dans le corps de l'homme, mais y existent d'une façon distincte et séparée. L'une se joint à ce qu'il y a de corporel dans l'homme, et l'autre s'unit à ce qu'il y a de spirituel. Ce qui sera en opposition avec toutes deux n'atteindra ni celle-ci ni celle-là. Une ânesse effrayée a parlé, dira-t-on, quoique ce fût contre la loi de sa nature. Ce n'est ni le sentiment de la crainte, ni aucune condition de sa nature corporelle qui ait su et pu la faire parler ; de sa nature elle n'a jamais pu avoir la perception d'aucune connaissance autre que la connaissance qui tient uniquement à sa nature corporelle. Cependant on assure que cette ânesse a su ce qu'elle n'a pu connaître. Oui, mais ces

choses ne peuvent se comprendre qu'à l'aide des facultés intellectuelles; elles sont du ressort de l'entendement, et c'est avec son seul secours qu'on arrive à concilier ces deux faits contradictoires. J'appelle, au surplus, nécessité, ce qu'exige l'une ou l'autre de ces deux natures; et tous les arguments que je viens de te développer sont appelés arguments *a necessario*.

Le Roi. — En toute occasion ne se sert-on que de ces arguments tirés de la nécessité des choses?

L'Evêque. — Il existe encore une autre arme, qu'on emploie dans la discussion, c'est l'argumentation fondée sur les *probabilités*. Ce que je viens de te présenter dans un certain ordre logique, je l'ai appris, et ne l'ai point oublié, comme tu vois. Je reviens au surplus au sujet qui m'occupe actuellement, et, crois-le, tout ce que je t'ai dit est vrai.

Le Roi. — Il ne saurait être permis d'affirmer vrai ce qui ne l'est pas. Une fable ne ressemble en rien à la vérité, et ne peut être donnée pour telle.

L'Evêque. — J'ai dit la vérité, et, tu le sais, je n'ai point été au-delà des bornes de la vérité. Les fadaïses et les fables ne me plaisent en aucune manière. Sache bien que, si toutes choses ne se sont pas passées positivement comme je l'ai dit, toutes du moins ont pu se passer ainsi. J'aurais voulu me renfermer complètement dans mon véritable sujet; cependant, il est vrai, je m'en suis écarté dans la digression que je viens de faire. Celle-ci, toutefois, quoique hors de ce sujet, s'y rattache jusqu'à un certain point, et ne lui est pas, ce semble, complètement étrangère, quant au fond et au sens propre des choses. Connaître et atteindre le but pour lequel on est créé, savoir et remplir ses devoirs, voilà la vraie sagesse. Ceci n'est point une fable, mais une chose vraie. Au surplus, j'ai dit ce que je devais dire; puisse la persuasion s'attacher ensuite à mes paroles! Puissent les hommes sages et modérés combattre en toutes choses pour la loi de Dieu le père, et n'attendre des peines et des récompenses que de la justice suprême, source de salut! Puissent les grands supporter raisonnablement ce qu'il leur arrive d'avoir à souffrir de juste ou même d'injuste! que ne mettant pas en doute les choses certaines, ils ne se querellent que pour celles qui sont vraiment douteuses, répriment le mal et s'en abstiennent eux-mêmes! Au surplus, roi, le ciel t'a départi les talents d'orateur; c'est à toi qu'il appartient d'exposer dans l'assemblée de la nation l'état du royaume. L'ordre des grands en délibérera ensuite, discutera et déterminera avec des juges religieux, par qui tout ce que j'ai dit peut être nié.

Le Roi. — S'il faut le concours de deux pouvoirs pour te juger, sois-en sûr, la peine sera triple. Mais avant tout, il faut que je discerne clairement ce que sont les choses que tu dis, quelle est la vérité de ton rapport, dans quel but tu l'as fait, et ce qu'il a de vraisemblable. Cette affaire, quoique toute particulière à toi, ne regarde pas cependant de simples individus, mais l'État tout entier.

L'Evêque. — Ces quatre bases de jugement que tu cherches, tu ne les trouveras pas ici. Les lois humaines, tout en ne formant qu'un seul tout, admettent cependant les choses les plus opposées. La cause dont il s'agit ici, et la moindre partie de cette cause, sont, je le crois, au dessus de telles lois. En tout ceci, ma marche a été régulière; je n'ai levé un pied que quand je sentais l'autre appuyé sur un terrain solide. Dans tous les sujets que j'ai touchés je ne crois pas m'être écarté des voies de la raison; une nature défaillante, je le répète, ne m'a point poussé à mettre au grand jour de telles vérités; on me le reproche injustement; c'est une force supérieure qui m'a contraint de parler. Quel crime, prince, ai-je commis envers toi? qu'ai-je fait autre chose qu'accomplir les lois de ma nature? ton orgueil s'afflige de ce que j'ai dit que, roi, tu es contraint de servir, et de ce que je t'ai appelé serf, toi, le premier des Français, et le premier dans l'ordre des rois. Mais, crois-moi, celui-là se trouble mal à propos, qui se laisse effrayer par les paroles d'autrui. Les miennes n'empêchent pas que du temps de nos pères, le royaume des Français n'ait subjugué les rois des autres États; que toujours il ne soit puissant et ne brille d'un sublime éclat} qu'aucun sceptre ne puisse donner la loi au sceptre de nos pères; que quiconque porte des vertus sur le trône ne commande à juste titre, et que nous ne sachions bien que l'empereur lui-même a été mis en fuite par nos rois.

Le Roi. — Grâce soient rendues de tous ces succès au Tout-Puissant, par qui seul je souhaite régner. Loin de moi l'idée de les attribuer à mes propres mérites; c'est à celui qui régit tout, qui est la

source de toute vertu, et que nous devons célébrer éternellement, qu'en appartiennent la gloire, l'honneur et la louange. Sans cesse je l'adore et le supplie, en fléchissant humblement les genoux, qu'il m'accorde la grâce de me montrer constamment fidèle aux lois que m'ont transmises mes pères.

L'Evêque. — Prends-y garde, la loi divine défend les choses qu'elle blâme dans les lois humaines; celles-ci sont de deux sortes; les unes permettent, les autres ordonnent ; mais ces lois sont d'un ordre inférieur. Celle que je juge la plus importante est la loi divine, que les lois humaines ne placent qu'au dernier rang; c'est en elle seule que nous trouvons tout ce qui nous est utile et nécessaire; quelque nombreuses que soient les obligations que cette loi nous impose, quelque fort et pesant que soit son joug, mettons toujours notre gloire à l'observer.

Le Roi. — Que le Tout-Puissant soit mon juge, et m'accorde de garder constamment sa loi divine !

L'Evêque. — Puisse donc une paix solide succéder partout aux peines et aux combats, et l'Église alors recouvrera d'elle-même tous ses droits ! Que l'État soit régi par des lois écrites, et non par d'autres; que les moines de Saint-Basile et de Saint-Benoît soient fidèles à leurs règles, et obéissent à tout ce qu'elles leur prescrivent; que les prélats ne passent pas leur temps à jouir des plaisirs de la campagne; quand ils s'occuperont moins de leurs terres, ils rempliront mieux leurs devoirs. Que notre Ordre, celui du clergé, néglige avec moins d'audace les préceptes de la justice; qu'il s'applique au contraire à les suivre de tous ses efforts; qu'il ne donne enfin pour pères et directeurs, aux pauvres, aux malheureux et aux veuves, que des hommes justes, et non des hommes avides, comme on le fait d'ordinaire. Que personne ne se permette d'entrer dans les églises qu'une seule fois pendant la nuit, mais qu'il soit libre à tous d'y prier tout le long du jour. Que dans les jugements, les évêques aient toujours devant les yeux non seulement leurs contemporains, mais la postérité. Qu'excepté moi seul, si tu le veux ainsi, prince, tous les hommes qui te sont vraiment fidèles reçoivent de toi des récompenses proportionnées à leurs mérites. Que les clercs puissent réciter aux heures fixes les sept offices établis en l'honneur de Dieu, et que surtout les vœux de la piété accompagnent toujours le sacrifice de la victime sainte.

Le Roi. — Si Dieu le Père permet jamais que la Loire essaie de baigner les champs calabrais, que le Tibre fougueux couvre les campagnes espagnoles, et qu'il éclore des roses sur l'Etna, et des lis sur un étang ; oui, si de telles choses arrivent, espère alors, évêque, voir s'accomplir tous les vœux que tu viens de former. Au surplus, Adalbéron, puissent les grâces du Christ t'accompagner constamment comme le feront les nôtres ! tu mérites à juste titre les récompenses de ton roi; et, je le reconnais, tu ne parles pas en insensé, mais, sous le voile de l'allégorie, tu nous donnes de sages conseils.

Fin Du Poème D'Adalbéron.

NOTATION

[1] Adalbéron devait avoir vers cette époque environ soixante ans, et Robert trente-six.

[2] Le texte porte *corona*; Adrien de Valois entend par ce mot la *mitre* épiscopale ou *abbatiale*, que l'auteur appelle par ironie couronne. Ce sens paraît d'autant plus exact qu'il ne s'agit ici que de prêtres et de moines.

[3] Cette addition, *chassé du paradis*, que ne porte point le texte, est d'Adrien de Valois, et paraît nécessaire au sens.

[4] Le texte porte : *regula divum : regula*, d'après ce qui précède, n'était point une règle, mais un ordre de choses. Par *divum*, c'est Robert lui-même que désigne le poète, suivant Adrien de Valois, et au fait cela ne peut être autrement.

[5] *Omnibus egressis thalamum post ostia servant*. — Les Bénédictins et Adrien de Valois pensent qu'il faut *ingressis* et non *egressis*. En admettant cette correction, qui paraît juste, le sens littéral est : *Tous étant entrés dans la chambre, que ces hommes demeurent derrière les portes*.

[6] Allusion à plusieurs lois des empereurs romains, qui ordonnaient aux moines de servir comme soldats.

[7] *Rectores rerum placet accersire mearum. Il me plaît d'appeler les directeurs de mes affaires*— Dans les notes d'Adrien de Valois, on regarde ce vers comme inintelligible, coupant le sens, et interpolé. En admettant qu'Adalbéron feint d'être un moine effrayé de cet ordre de servir comme soldat et de se marier, il semble que ce vers ne peut avoir que le sens qu'on lui donne ici.

[8] Ce *maître* est, suivant Adrien de Valois, et d'après ce qui soit, l'abbé de Cluny, qu'Adalbéron tourne en ridicule et appelle ironiquement *maître*.

[9] *Quoquo quo præsul, bona nutrix, heus puer, uxor?*— Ce vers, terminé par un point d'interrogation, a paru ne pouvoir être qu'un propos de soldat arrivant dans un gîte, propos qu'Adalbéron prête à ce moine qui revient habillé en soldat, et qui demande le maître du logis, sa femme ou sa ménagère, pour avoir de quoi manger. On n'a pu y trouver un autre sens plausible.

[10] Le texte porte seulement *ilex*, le chêne. — Adrien de Valois dit qu'il faut entendre par ce mot *une feuille de chêne pour recevoir le feu qui jaillit de la pierre*; et on n'a pu qu'admettre ce sens qui explique un usage du temps.

[11] *Ossa superficiem*, etc., etc. — Par ce mot *ossa*, les écrivains du moyen âge désignent quelquefois, selon Ducange, des *bandelettes enveloppant les jambes*. Les Bénédictins adoptent ce sens, qui paraît d'autant plus juste que ces bandelettes faisaient partie de l'habillement militaire.

[12] Espèce de souliers connus sous le nom de *souliers à la poulaine*, et qui furent longtemps à la mode.

[13] L'auteur feint Robert en colère, et le menaçant de se rappeler ses anciennes études pour lui répondre. Odilon était fort aimé de Robert.

[14] *Praeceptum domini liceat cum pace referre*. — Il semblerait, d'après les notes d'Adrien de Valois, que par *Jomini* il entend *Dieu*. Mais, d'après ce qui précède et ce qui suit, ce mol *domini* veut dire le *maître Odilon*. En effet, d'une part, *le moine soldat* vient de dire qu'il *guerroyait par l'ordre de son seigneur et roi Odilon*; de l'autre, Odilon ordonne plus bas à ses moines de s'armer. De plus, toute cette partie du poème est dirigée contre les moines de Cluny et leur abbé. Enfin, si *domini* voulait ici dire *Dieu*, il n'y aurait aucune liaison dans les idées; tout ce qui précède et suit n'a aucun rapport avec les préceptes de Dieu.

[15] Adrien de Valois croit que, par les *Sarrasins*, Adalbéron entend des seigneurs qui, profitant de la faiblesse de Robert, dévastaient le royaume, pillaient les églises, et s'étaient, entre autres, emparés des biens de l'église de Tours et de l'abbaye de Cluny, ce qui explique pourquoi il est dit ensuite, *Odilo simili qui jure tenetur*.

[16] Comme on l'a vu dans la note précédente, c'est le sens qu'Adrien de Valois donne à ces mots : *simili qui jure tenetur*.

[17] *Quid tibi vultis rabies tetrus dignissima claustris?* Le sens adopté est celui qu'indique Adrien de Valois, qui pense que ce vers est une réflexion d'Adalbéron contre les moines de Cluny.

[18] *Figite per corpus, fugiat ne lividus, unguis*. — Selon Adrien de Valois, le roi Robert, qui aimait les moines de Cluny, et particulièrement Odilon, leur donne l'ordre de se saisir d'Adalbéron et de lui enfoncer les ongles dans la peau. C'est donc à ce vers que doit commencer la réponse du roi, et non au vers suivant ainsi que le marque le texte. On a adopté ce changement qui seul donne un sens au vers, *Figite per corpus*, etc.

[19] Suivant Adrien de Valois, ce Neptanabus est Gerbert qui instruisit Robert. Adalbéron l'appelle *maure* parce qu'il savait l'astronomie et la magie. Il enseignait à Reims, dont la riche cathédrale tombait, ainsi que l'indique la fin de la réponse de Robert.

[20] *Clament musarde sacerdos*. — On t'appellera prêtre *musard*, qui perd son temps à cultiver

les *Muses*. — *Musarde*, d'après Adrien de Valois et Ducange, n'a pas d'autre sens, et de là peut-être celui que nous attribuons au même mot.